

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 mai 2022 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 25, 2^e Avenue

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'un garage privé isolé et vise à:

- Permettre que la corniche du garage privé isolé soit située à 0,04 mètre de la ligne de terrain latérale droite, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que la corniche de toute construction accessoire soit située à une distance minimale de 0,3 mètre de toute ligne de terrain;
- Permettre que la superficie totale autorisée du garage privé isolé soit 10,15 % de la superficie du terrain, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une superficie totale autorisée pour un garage privé isolé, pour une remise et pour un abri d'auto permanent correspondant à 10,0 % de la superficie du terrain;
- Permettre que le garage privé isolé soit situé à une distance de 0,19 mètre de la ligne de terrain latérale droite, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une distance minimale de 1,0 mètre d'une ligne de terrain latérale pour un mur sans ouverture.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. L'assistante-greffière fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 22 avril 2022.

Nadine Poissant
Assistante-greffière